

Objectif 4.1 : Intégration paysagère des équipements agricoles et résorption des dépôts

Mettre en place une politique de suppression des dépôts sauvages

Priorité d'intervention



Action 39

Enjeux

A l'échelle de la CCVK, on recense un certain nombre de dépôts sauvages, et autres zones de stockage peu valorisantes.

Les bords de rivières sont malheureusement des sites privilégiés pour ce genre de dépôts, surtout dans les secteurs les plus éloignés des centres bâtis (zone très sensible de la confluence Weiss-Fecht, ruisseaux de piémont). A côté de l'impact paysager incontestable, ces dépôts peuvent aussi causer de réelles dégradations de milieux naturels et rendre les lieux insalubres.

Certains abords de fermes par la présence de vieilles machines agricoles, pneus et autres carcasses de véhicules, sont peu accueillants et l'enlèvement de ces points noirs paysagers est à proposer.

Mise en œuvre

Plusieurs niveaux d'intervention sont à privilégier :

- l'animation et la sensibilisation locale par la mise en place de journée d'actions et de nettoyage à l'échelle de la CCVK (cf campagne d'enlèvement des pneus dans les déchèteries au cours de l'hiver 2004), et en étroite collaboration avec le Département (relancer et relayer localement l'opération Haut-Rhin Propre),
- la mise en place d'un système de prime à l'enlèvement des dépôts sauvages préalablement identifiés (inventaire de l'étude préalable à compléter),
- la sensibilisation et la rencontre auprès de chaque exploitation présentant des abords avec des problèmes de stockage de matériels ou véhicules usagés. Etudier la faisabilité de travailler avec les ferrailleurs pour le retrait des épaves gênantes. Enfin, dans le cadre de cette démarche faire la promotion et valoriser les outils, les guides-conseils existants pour l'insertion paysagère des abords et des bâtiments agricoles.
- le traitement plus ponctuel de la zone alluviale de Sigolsheim (zone de confluence Weiss-Fecht) par la résorption du dépôt de végétaux, la maîtrise des actes d'incivilité (déchets, course de voitures sur l'itinéraire cyclable, pénétration et vols dans les parcelles de vergers et autres cultures fruitières ou maraichères, etc.). La recherche d'un partenariat avec la ville de Colmar est souhaitée, pour traiter ensemble la question de la surfréquentation citadine de ce secteur.

Concernant l'ancienne décharge à Katzenthal, elle ne présente plus aucun danger pour un aménagement public. La CCVK, propriétaire des lieux envisageait il y a quelques années la mise en place d'une aire de repos et l'installation d'une table d'orientation. Le site présente aujourd'hui un intérêt comme milieu de substitution des pelouses sèches du piémont, dont il faut préserver la richesse.

Communes concernées



Maîtrise d'ouvrage

CC Vallée de Kaysersberg

Coût prévisionnel

Coût moyen estimé pour une campagne de sensibilisation à l'échelle de la CCVK : 10 000 €

Prime à l'enlèvement : entre 155 et 230 € par sites ou dépôts (inventaire à préciser et à formaliser)

Financements possibles

- Département : à définir
- Communauté de Communes : à définir
- Communes : à définir
- Agence de l'Eau Rhin-Meuse : à définir

Partenaires techniques

- Département
- Communauté de Communes
- Communes
- Brigades Vertes
- Conseil Supérieur de la Pêche
- Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- Chambre d'Agriculture
- PNRBV

Retours d'expériences

/

Fréquence de l'action

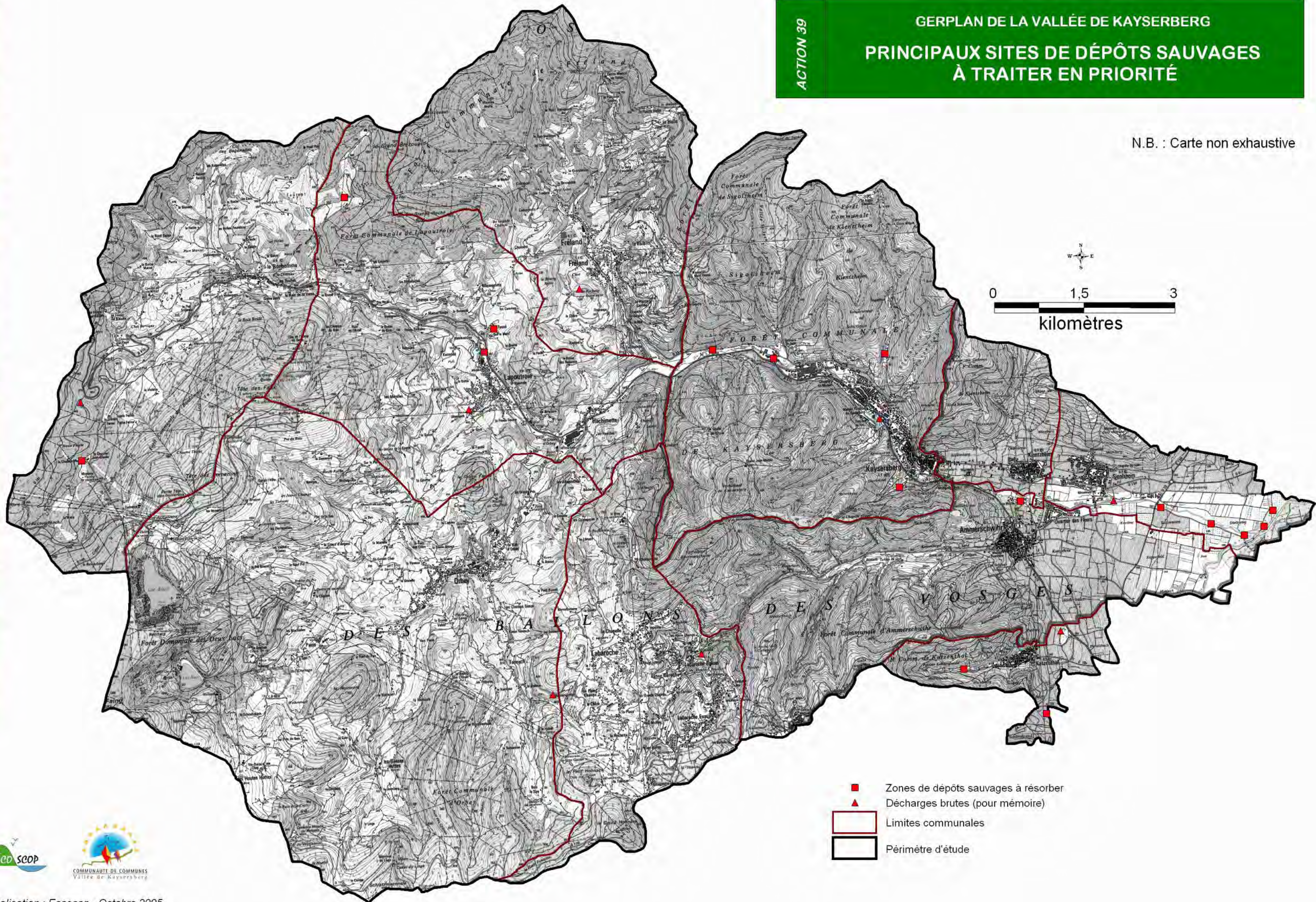
Ponctuelle Annuelle

Echéancier de réalisation

| | | | | | |
|------|------|------|------|------|------|
| 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|------|------|------|------|------|------|

ORIENTATION 4 : FAVORISER L'INTEGRATION DES EQUIPEMENTS ET EXTENSIONS URBAINES

N.B. : Carte non exhaustive



- Zones de dépôts sauvages à résorber
- ▲ Décharges brutes (pour mémoire)
- ▭ Limites communales
- ▭ Périmètre d'étude